

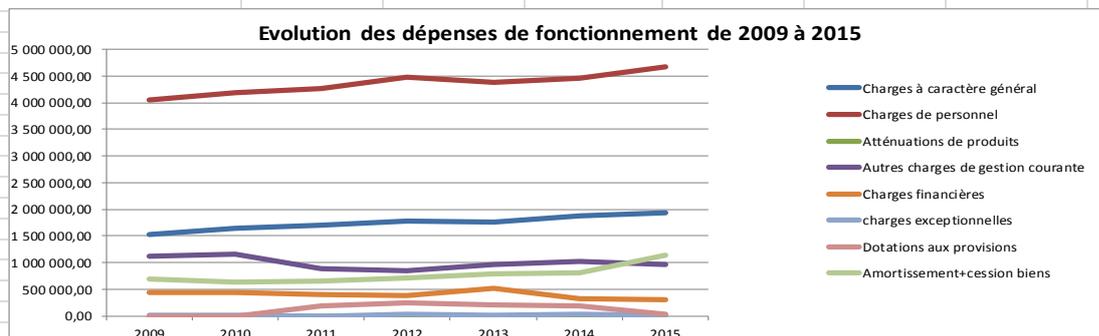
ANNEXE E – ANALYSES FINANCIERES - COMMUNE

LE COMPTE ADMINISTRATIF

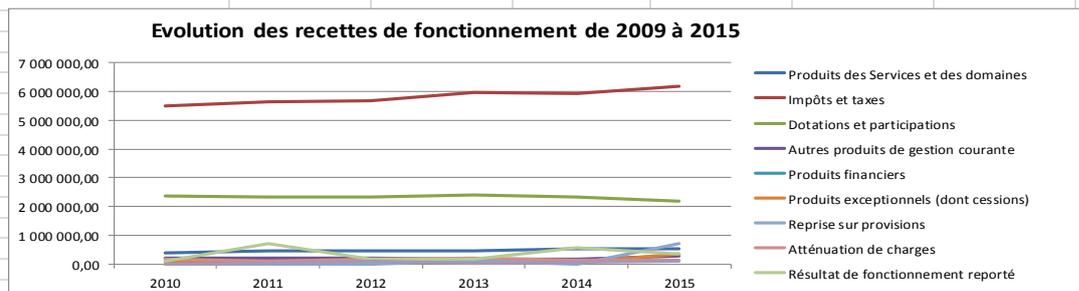
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2009 à 2015 :

DEPENSES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Charges à caractère général	1 530 292,21	1 651 662,42	1 712 658,28	1 782 334,68	1 767 884,97	1 879 824,68	1 934 350,55
Charges de personnel	4 058 443,45	4 190 181,27	4 271 346,28	4 486 204,15	4 382 397,83	4 468 903,65	4 669 453,35
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00	18 055,78
Autres charges de gestion courante	1 115 454,19	1 151 049,15	890 157,78	841 623,49	973 984,80	1 031 421,65	963 593,87
Charges financières	448 499,70	446 557,68	405 055,22	386 034,04	510 779,98	333 034,03	310 533,36
charges exceptionnelles	17 293,34	5 845,72	3 040,81	32 825,86	15 111,95	25 078,85	17 919,15
Dotations aux provisions	4 078,12	1 647,97	193 749,84	245 200,00	206 600,00	193 953,00	35 996,00
Amortissement+cession biens	692 877,63	638 399,81	646 453,32	706 507,43	800 746,36	817 987,03	1 148 586,03
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 866 938,64	8 085 344,02	8 122 461,53	8 480 729,65	8 657 505,89	8 751 222,89	9 098 488,09



RECETTES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Produits des Services et des domaines	370 974,43	393 608,42	444 188,77	449 805,88	448 336,15	527 632,37	510 997,83
Impôts et taxes	5 202 214,99	5 513 829,34	5 650 792,31	5 665 023,84	5 963 655,34	5 931 698,35	6 171 622,00
Dotations et participations	2 232 792,19	2 377 163,06	2 322 787,55	2 341 198,17	2 396 424,86	2 340 510,85	2 194 582,25
Autres produits de gestion courante	200 076,56	189 884,63	218 420,97	199 775,34	179 889,36	177 204,03	289 272,13
Produits financiers	57,83	48,20	44,06	45,44	37,87	33,74	26,03
Produits exceptionnels (dont cession)	94 606,73	57 061,37	41 315,58	50 386,68	150 858,97	46 059,48	342 216,88
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	117 089,00	0,00	723 649,84
Atténuation de charges	160 666,30	169 122,18	109 995,83	158 163,74	205 041,04	142 514,53	138 655,66
Résultat de fonctionnement reporté	756 525,37	77 022,35	695 410,21	149 927,68	151 179,55	548 730,30	357 533,06
Opérations d'ordre de transfert entré	1 209,87	3 014,68	24 167,98	84 504,13	35 067,61	57 923,97	83 922,65
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 019 124,27	8 780 754,23	9 507 123,26	9 098 830,90	9 647 579,75	9 772 307,62	10 812 478,33



Résultats	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Résultats cumulés	1 152 185,63	695 410,21	1 384 661,73	618 101,25	990 073,86	1 021 084,73	1 713 990,24
Résultat sans reports cumulés	395 660,26	618 387,86	689 251,52	468 173,57	838 894,31	472 354,43	1 356 457,18

1. Les dépenses :

Les charges à caractère général :

Elles augmentent cette année de 2.9%, cette hausse s'explique en partie :

- par une consommation plus importante d'électricité, liée à l'éclairage public (lors du recensement des postes d'EP pour l'extinction nocturne, il s'est avéré que la consommation de certains postes n'était pas refacturés à la commune soit + 27 000 €).
- par des travaux en régie plus nombreux avec notamment le transfert et la réfection des bureaux de l'urbanisme et de la salle du conseil municipal.
- Une part plus importante pour la réfection des voiries (+ 22 000€)
- Par Les lumières de St Pierre dans le cadre de la programmation culturelle soit + 15 000 €.
- Par une journée de transport scolaire supplémentaire liée à la réforme des rythmes scolaires.

On observe cependant une baisse des honoraires et des contentieux

Les charges de personnel :

Augmentation cette année de 4,5%, liée d'une part à la revalorisation de la catégorie C et de l'augmentation des charges CNRACL.

L'assurance statutaire augmente de 50 000 €, en effet la mutuelle précédente a résilié son contrat (niveau trop bas elle perdait de l'argent sur la commune du fait des nombreux arrêts maladie).

Cependant il est à noter que le budget principal a dû supporter le reclassement de 3 personnels du budget des activités portuaires (+60 000 €) pour l'année 2015. Sans ces réintégrations l'augmentation se situerait à environ 3 % soit la moyenne nationale.

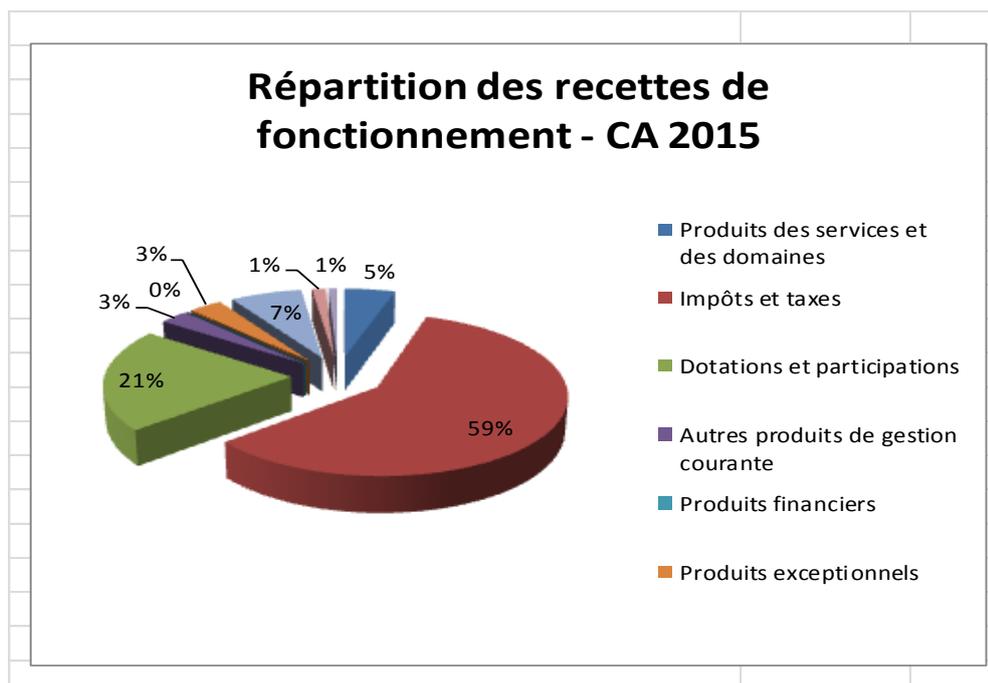
Les autres charges de gestion courante :

Baisse de 6,5%, liée essentiellement au transfert de la compétence tourisme à la CDC, en effet la commune ne verse plus la subvention de 85 000 € à l'office de tourisme.

Les charges financières :

Elles baissent de 6,7%, cela est lié au vieillissement de la dette, la commune rembourse plus de capital et moins d'intérêts.

2. Les recettes :



Les 2 principales ressources de la commune sont les impôts et taxes et les dotations et participations, elles représentent 80% des recettes de fonctionnement de la collectivité. C'est pourquoi la baisse des dotations de l'Etat impacte si fortement les collectivités.

Pour mémoire, la perte totale de DGF par rapport à l'année de référence 2013 :

PERTES DE DGF PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE 2013						
1 Dotation forfaitaire hors péréquation						
années	2013	2014	2015	2016	2017	total
notification	1 707 850,00 €	1 643 347,00 €	1 467 846,00 €	1 298 650,00 €	1 129 454,00 €	7 247 147,00 €
perte annuelle /N-1		64 503,00 €	175 501,00 €	169 196,00 €	169 196,00 €	
perte cumulée /2013		64 503,00 €	240 004,00 €	409 200,00 €	578 396,00 €	1 292 103,00 €
2 Dotation solidarité urbaine						
années	2013	2014	2015	2016	2017	total
notification	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	637 790,00 €
3 Dotation nationale de péréquation						
années	2013	2014	2015	2016	2017	total
notification	359 048,00 €	376 430,00 €	395 049,00 €	416 181,00 €	436 181,00 €	1 982 889,00 €
4 Total Dotation Globale de Fonctionnement						
années	2013	2014	2015	2016	2017	total
DGF sur la base 2013	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	10 972 280,00 €
total DGF perçue 2013-2017	2 194 456,00 €	2 147 335,00 €	1 990 453,00 €	1 842 389,00 €	1 693 193,00 €	9 867 826,00 €
perte DGF 2013-2017						1 104 454,00 €

Il est à noter cette année que des reprises de provisions impactent le résultat de fin d'année en effet ce sont des recettes exceptionnelles. Reprise de 575 700 € de la provision constituée pour payer les astreintes du vélodrome, et 148 000 € de reprise concernant un litige avec la SCI les galeries du port, problème réglé en 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses :

Le remboursement de la dette s'élève cette année à 641 000 € soit plus 20 000 € par rapport à 2014, cela est lié au vieillissement de la dette, la commune rembourse plus de capital et moins d'intérêts

Les investissements pour cette année, ce sont axés principalement autour de :

La voirie communale et notamment :

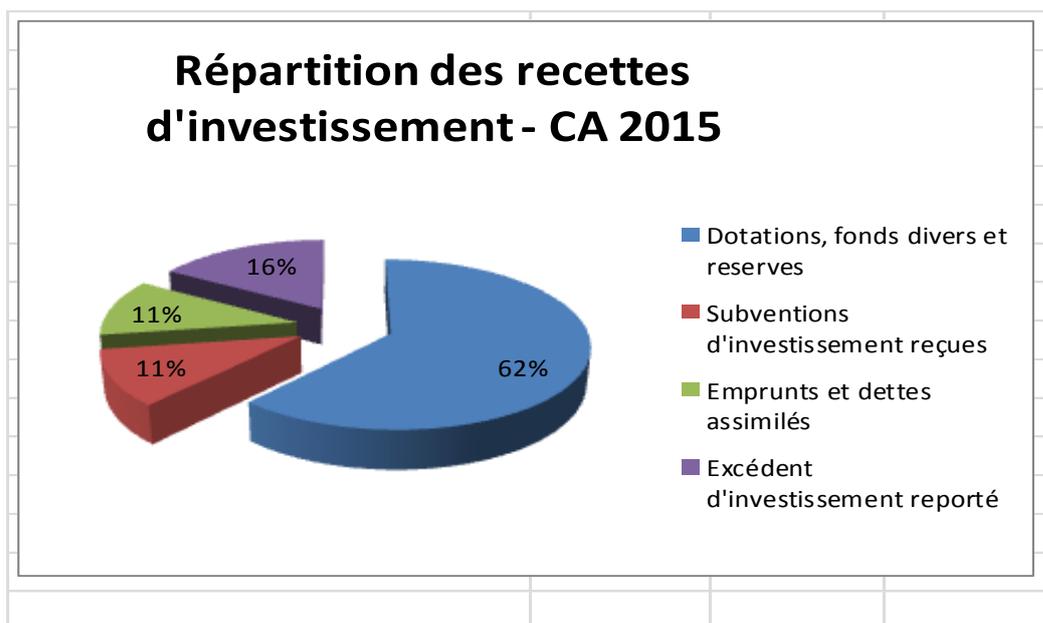
- Fin du programme de voirie 2013 : Impasse des Grenettes, route des allées et sécurisation rue Carinena-rue du clos.
- Fin des programmes voirie 2014 et 2015 : Route des Chateliers, rue de la république, rue Patoizeau et sécurisation rue Pierre Loti et place des tilleuls.
- Participation réfection route des grands coutas, avenue des pins suite à la création de la piste cyclable par la communauté de communes.

Programme de rénovation de la mairie engagé sur 2015, avec la reprise de la toiture, et la rénovation des bureaux de l'urbanisme et de la nouvelle salle du conseil municipal.

L'enfouissement des réseaux d'éclairage public et France télécom, rue de la Balise à St Severin.

Les frais d'études pour le vélodrome et la place Gambetta

2. Les recettes :



DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Elles représentent 62 % des recettes d'investissement et se répartissent comme suit :

- Le FCTVA (retour des investissements 2013) pour 433 600 €, le reversement de cette TVA qui s'opère 2 ans plus tard participe ainsi au financement des nouveaux investissements.
- La taxe d'aménagement, 170 000 € pour 2015. Cette taxe d'urbanisme est liée aux nouvelles constructions.
- L'affectation de résultats 2014 avec 671 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES

Il s'agit de la reprise de l'emprunt du lotissement du gros buisson pour 228 000 €

LE BUDGET 2016 ET PROJECTION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses :

Les charges à caractère général :

Reconduites à l'identique par rapport à 2015, une baisse de 50 000 € est cependant à signaler, elle est liée à l'extinction de l'éclairage public de 1h à 6h.

A compter de 2016, les dépenses engagées pour l'entretien des bâtiments communaux et des voiries seront éligibles au FCTVA (recettes en 2018 correspondant à 16% des dépenses), et participeront donc aux investissements futurs.

Les charges de personnel :

Les hypothèses retenues pour établir le montant de ce chapitre sont les suivantes :

- hausse des cotisations patronales pour la CNRACL (0,10%), IRCANTEC (0,12%), régime général pour les agents non titulaires (0,05%),
- absence de revalorisation pour toutes les catégories A, B et C,
- non augmentation du point d'indice des fonctionnaires « gelé » depuis 2010,
- non remplacement systématique des départs à la retraite.

Sur les prochaines années, le remplacement des départs en retraite sera étudié au cas par cas pour limiter la croissance régulière de ce poste de dépenses.

La commune n'a pas dans ses projets de créer un nouveau service public, et de ce fait pas de nouveaux recrutements prévus.

Les autres charges de gestion courante :

Reconduite à l'identique de 2015, on peut identifier dans ce chapitre, les indemnités des élus, les contingents et participations versés aux différents syndicats auxquels la commune adhère et les subventions aux associations.

Les charges financières :

Ce poste passe de 331 000 € en 2015 à 307 900 € en 2016 soit une baisse 6,97 %.

Cette évolution correspond à l'effet mécanique du vieillissement de la dette qui se traduit par une baisse progressive des intérêts au profit du capital remboursé.

L'emprunt Toxique :

La commune de Saint Pierre d'Oléron détient un emprunt dit « toxique », en effet le taux de cet emprunt est indexé. A tout moment ce taux peut évoluer, et passer de 4,95% (taux actuel) à 8, 13 ou voir même 20 % de taux d'intérêt, ce qui impacterait fortement les finances de la collectivité car cet emprunt est encore « jeune » et les intérêts importants. Il est très difficile de sortir de cet emprunt du fait d'une indemnité de remboursement anticipée (IRA) équivalente à environ 50% du capital restant dû, soit aujourd'hui à 1 289 000 € pour un capital restant dû de 2 838 650 €.

De ce fait la commune a sollicité en 2015 l'aide de l'Etat pour « désensibiliser » ce prêt dans le cadre du fonds de soutien aux emprunts à risque. En janvier 2016, la collectivité a reçu la notification de décision d'attribution d'un aide à hauteur de 14.93 % de l'IRA soit 192 448 €.

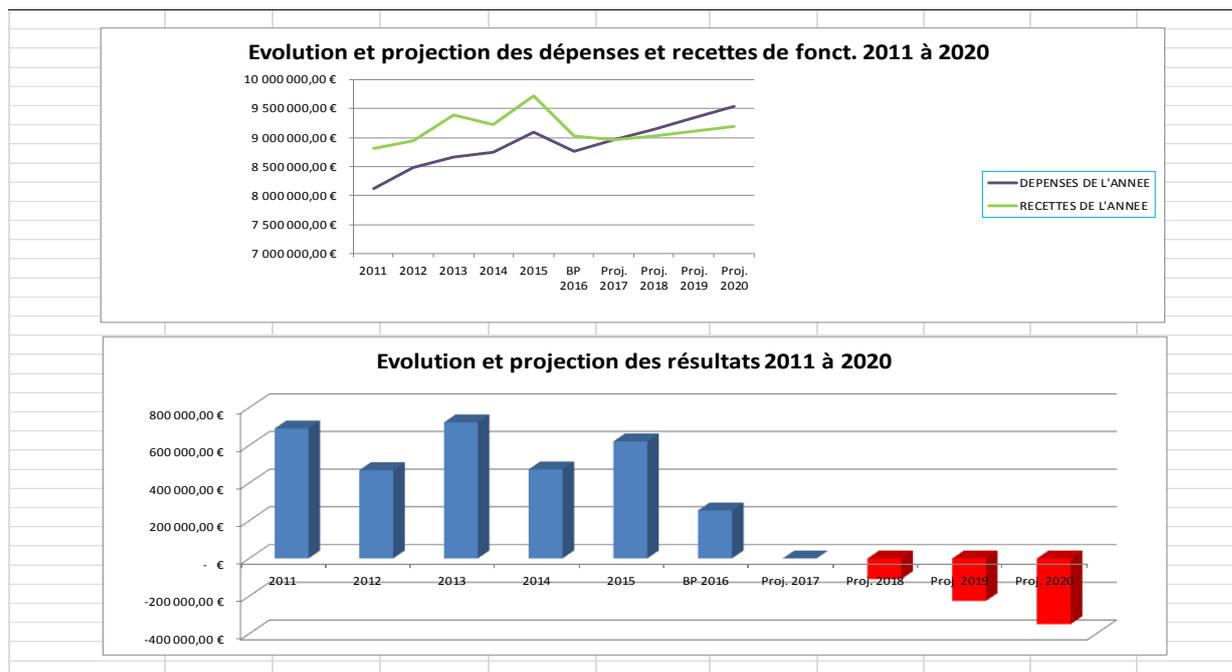
De plus la collectivité a engagé une renégociation de l'emprunt avec la SFIL, (la SFIL a été créée le 1^{er} février 2013 dans le but de garantir la stabilité du financement du secteur public local en France, c'est une banque à 100% publique).

L'objectif pour la commune est de désensibiliser l'emprunt à risque en fonction des opportunités de marché, de refinancer à taux fixe et d'intégrer des financements nouveaux.

Synthèse de l'opération :

Capital dû au 01/07/2017	2 838 650,53 €			
Emprunt nouveau au 01/07/2017	2 000 000,00 €			
IRA	328 000,00 €	Réduite du fait d'un nouvel emprunt		
Capital dû après renégociation	5 166 650,53 €			
IRA sans renégociation prêt	1 289 000,00 €	IRA : Indemnité de remboursement anticipé		
IRA réduite du fait du nouvel emprunt	328 000,00 €			
Aide de l'état sur désensibilisation	192 448,00 €			
Coût de l'IRA aide déduite	135 552,00 €			
	Capital	Intérêt	Total	
Pas de désensibilisation				
Prêt actuel	2 838 650,53 €	911 306,21 €	3 749 956,74 €	
Prêt dans une banque X	2 000 000,00 €	565 885,17 €	2 565 885,17 €	
Total	4 838 650,53 €	1 477 191,38 €	6 315 841,91 €	
Désensibilisation				
Renégociation avec SFIL	5 166 650,53 €	2 014 945,30 €	7 181 595,83 €	
Différence	328 000,00 €	537 753,92 €	865 753,92 €	
Aide de l'Etat		192 448,00 €	192 448,00 €	
Coût pour la commune	328 000,00 €	345 305,92 €	673 305,92 €	Soit 33 660 € /an

2 Les recettes :



L'effet de ciseaux qui résulte de la baisse des dotations de l'Etat pour la commune de Saint-Pierre risque à terme de remettre en question le maintien du tissu économique local et la qualité et la quantité des missions de service public qu'elle procure aux habitants. Outre une réduction importante de ces investissements habituels, cette diminution unilatérale et autoritaire des concours de l'Etat aura des répercussions sur le lien social.

La commune se voit dans l'obligation d'augmenter, comme de nombreuses communes vont le faire cette année, ses taux de fiscalité, c'est donc 3 % d'augmentation qui sont proposés dans le cadre de ce budget.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 688 000 € en 2016, hausse de 10,9 %, vieillissement de la dette (plus de remboursement de capital et moins d'intérêts) et intégration de l'emprunt du gros buisson.

La voirie 2016 s'articule cette année autour de l'avenue des pins, la sécurisation dans les villages et la place Gambetta. Le programme de réhabilitation de cette place se réalisera sur 3 années.

Le pluvial : rue des Garnaudières, et la réhabilitation de réseau rue de la République et rue des marais, et la station de traitement de la Borderie

Les travaux : du vélodrome et de la salle omnisports et la continuité des travaux de rénovation de la Mairie (peinture extérieure et reconfiguration de l'accueil).

L'accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'**ADAP**.

L'aménagement des plages par l'ONF.

L'enfouissement des réseaux rue des vignes à La Natonnaire.

2. Les recettes

Cessions d'immobilisations 960 000 € – Ventes moulin du coivre, expert Garnier, terrain cimetière, transfert terrains les muscaris.

Dotations, fonds divers et réserves :

- FCTVA 2014 – Estimation 130 000 €
- Taxe d'aménagement 160 000 € (estimation des services, taxe d'urbanisme liée aux constructions)
- Excédent de fonctionnement (suite à l'affectation du résultat) : 1 150 000 €.

Subventions d'investissement reçues, 10 000 € réserve parlementaire + 51 500 € participation de la CDC pour l'avenue des pins, Amendes de police 50 000 €.

Opérations d'équipement :

- Place Gambetta inscription de l'emprunt de 2 000 000 €, suite à la renégociation de l'emprunt toxique avec la SFIL
- AD'AP : recettes attendues par le biais de la DETR 72 000 €
- Salle omnisports (tennis) : 70 000 € versés par l'association, + recettes d'emprunt 130 000 €